

MINISTÈRE INTÉRIEUR

ALLOCATION

13521

5-8-77

prononcée par Son Excellence

Félix HOUPHOUET-BOIGNY

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DE COTE D'IVOIRE

A L'OCCASION DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE

DES CHEFS D'ÉTAT

DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

(C. E. A. O.)

ABIDJAN, 8 ET 9 JUIN 1977

8-1666

ALLOCUTION

prononcée par Son Excellence

Félix HOUPHOUET-BOIGNY

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DE COTE D'IVOIRE

A L'OCCASION DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE

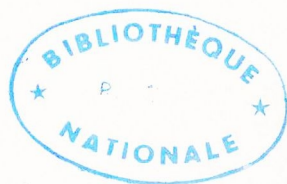
DES CHEFS D'ÉTAT

DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

(C. E. A. O.)

ABIDJAN, 8 ET 9 JUIN 1977



14 DEC. 1977.

A L'HOTEL IVOIRE

AU PALAIS DES CONGRÈS

A L'OUVERTURE
DE LA III^e CONFÉRENCE
DES CHEFS D'ÉTAT

ALLOCUTION

prononcée par Son Excellence

LE PRÉSIDENT

FÉLIX HOUPHOUET - BOIGNY

Messieurs les Présidents et bien chers frères,
Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

En vous accueillant avec le plus vif plaisir en terre ivoirienne, j'aimerais souligner combien vous êtes les bienvenus, ici, car les pays que vous représentez sont parmi ceux qui sont vraiment les plus proches de nous, par les traditions culturelles et historiques, la fréquence et le caractère personnel des contacts que nous entretenons, les attitudes devant la vie. En outre des sentiments très profonds nous lient d'affection les uns aux autres.

La Communauté économique que nous formons et que la Côte d'Ivoire a, aujourd'hui, le très grand honneur de recevoir à Abidjan, trouve dans tous ces éléments les raisons d'une très naturelle solidarité, qui est même renforcée par notre diversité qui donne une image fidèle de notre chère Afrique puisqu'il y a parmi nous des Etats côtiers et des Etats enclavés, des pays de la forêt et des pays du Sahel, ce qui nous assure un éventail de productions et de potentialités qui rendent nos économies complémentaires.

Il me paraît particulièrement heureux que nous disposions ainsi d'un instrument de coopération où la terrible complexité des problèmes que nous abordons est largement atténuée par une série de facteurs qui sont des éléments très positifs de simplification.

Le plus évident et l'un des plus importants est, bien évidemment, la langue, qui nous permet de nous entretenir directement. Mais il faut souligner aussi les origines communes de notre droit administratif, économique, douanier, fiscal et bancaire qui font que nous travaillons à l'intérieur d'un même système de concepts et d'habitudes. Enfin, notre nombre réduit est, lui aussi, un atout sur le plan de la rapidité de la décision et de l'efficacité de son application.

C'est une toute autre entreprise que de tendre à réaliser une communauté économique avec des partenaires beaucoup plus nombreux parlant des langues diverses et accoutumés à des cadres juridiques très différents. Ce n'est, évidemment, pas une raison pour ne pas le tenter et nous avons entrepris de le faire, par ailleurs, avec conscience et volonté.

Mais c'est précisément le fait d'avoir avancé à plus petite échelle sur la voie de la solidarité économique qui nous arme maintenant pour une entreprise d'une autre dimension et, loin de condamner la première, la seconde lui donne au contraire toutes raisons de se consolider.

En dépassant ces contradictions pour créer un ensemble économique plus vaste, la C.E.D.E.A.O., les membres de cette organisation ont accompli un très grand acte, acte de foi dans le destin de l'Afrique, acte de solidarité interafricaine.

Pour répondre à certaines préoccupations qui se font jour dans les Etats de la C.E.A.O., je voudrais, en votre nom, rassurer nos membres en affirmant sans crainte de démenti, que de même qu'il n'y a pas d'incompatibilité, de dualité entre le Bénélux et la Communauté Economique Européenne, ou entre le Conseil de l'Entente et l'U.D.V.S. d'une part, et la C.E.A.O. d'autre part, de même il ne saurait y en avoir entre la C.E.A.O. et la C.E.D.E.A.O.

Il va de soi que les solutions que nous avons élaborées en commun ne vont pas se trouver toutes automatiquement transposables aux relations que nous avons établies avec de nouveaux partenaires. Mais, ce qui est important, c'est de pouvoir y présenter un apport très positif tout en étant nous-mêmes particulièrement bien préparés aux tâches sans doute plus difficiles mais assurément plus exaltantes qui nous attendent.

En fait, la complexité du système de relations qui nous unit ne doit pas nous rebuter. Bien au contraire, c'est sa richesse qui témoigne de notre vitalité et son tissu, de plus en plus serré, sera un support toujours plus solide à notre développement.

Je suis particulièrement heureux de porter ici témoignage de la qualité de la participation de chacun d'entre nous à nos travaux communs. L'Afrique doit se consacrer en toute première priorité à son développement et tout ce qui va dans le sens de la consolidation de notre solidarité est une garantie de progrès et de sécurité pour nos pays respectifs.

Si nous voulons mériter l'aide extérieure nécessaire à la valorisation de nos immenses richesses potentielles, commençons par nous entraider nous-mêmes. On ne compte dans ce monde dur et égoïste qu'avec ce qui existe.

Nous devons donc exister en tant qu'entité économique viable.

Je loue chacun de vous pour sa volonté de dialogue qui nous a permis d'avancer constamment.

Permettez-moi d'adresser des remerciements particuliers et chaleureux à notre frère le Président Aboubacar Sangoulé Lamizana de Haute-Volta, pour la lucidité et la conscience avec lesquelles il a jusqu'ici présidé aux destinées de notre communauté. Au nom de tous, je lui en dis notre grande satisfaction.

Je suis tout à fait convaincu, que l'esprit de solidarité et de dialogue qui nous a tant aidés jusqu'ici, va nous permettre de nouveaux progrès pour le bien-être et le bonheur des populations de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest.

Vive la C.E.A.O. !

Vive la solidarité interafricaine !

Félix HOUPHOUET-BOIGNY.

COMMUNIQUÉ FINAL

La troisième conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest s'est réunie à Abidjan, les 8 et 9 juin 1977 sous la présidence de Son Excellence le Général de Corps d'Armée El Hadj Aboubacar Sangoulé Lamizana, Président de la République de Haute-Volta, Président en exercice de la conférence.

Ont participé à cette réunion :

Son Excellence Félix Houphouët-Boigny, Président de la République de Côte d'Ivoire ;

Son Excellence Moussa Traoré, Président du Comité Militaire de Libération Nationale, Chef d'Etat de la République du Mali ;

Son Excellence Maître Moktar Ould Daddah, Président de la République Islamique de Mauritanie ;

Son Excellence Seyni Kountché, Président du Conseil Militaire Suprême, Chef d'Etat de la République du Niger ;

Son Excellence Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal.

Assistait en outre à la conférence en qualité d'observateur, M. Edem Kodjo, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, représentant Son Excellence Gnassingbé Eyadema, Président de la République togolaise.

La conférence a noté avec satisfaction, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Communauté depuis sa session de Dakar.

C'est ainsi qu'après adoption du rapport du Conseil des ministres, les Chefs d'Etat ont retenu le principe de la création dans les Etats membres, d'unités industrielles et de centres de formation communautaires.

Afin de donner au Secrétariat général des moyens d'intervention supplémentaires pour lui permettre d'accomplir sa mission, la conférence a autorisé qu'une dotation exceptionnelle lui soit accordée pour le financement de projets communautaires.

En outre, compte tenu de la complémentarité des économies des Etats membres d'une part et de la nécessité de consolider l'esprit de solidarité agissante qui a présidé à l'institution de la Communauté d'autre part, la conférence a décidé la création immédiate d'un Fonds de solidarité et de garantie des emprunts de la Communauté.

Ce fonds sera alimenté par des dotations annuelles de 5 milliards de francs C.F.A. assurées par les contributions des Etats membres. Il peut recevoir des dons et subventions.

La conférence a ensuite adopté le budget de fonctionnement et d'investissement du Secrétariat général et le montant du Fonds communautaire de développement pour l'exercice 1977.

En réaffirmant leur conviction que la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest constitue l'un des instruments privilégiés de coopération économique entre leurs Etats, les Chefs d'Etat se sont félicités de la collaboration qui s'est instaurée entre les organisations sous-régionales à vocation économique.

Après avoir rendu hommage à Son Excellence El Hadj Aboubacar Sangoulé Lamizana, Président de la République de Haute-Volta pour la disponibilité, le

réalisme et l'efficacité dont il a fait preuve tout au long de son mandat et qui ont grandement contribué aux progrès de la Communauté, les Chefs d'Etat ont décidé de confier la présidence à Son Excellence Moussa Traoré, Président du Comité Militaire de Libération Nationale, Chef d'Etat de la République du Mali.

La quatrième conférence des Chefs d'Etat aura lieu à Bamako, dans la deuxième quinzaine d'avril 1978.

A l'issue de leurs travaux, les Chefs d'Etat de la République de Haute-Volta, de la République du Mali, de la République Islamique de Mauritanie, de la République du Niger et de la République du Sénégal remercient leur Doyen d'âge, le Président Félix Houphouët-Boigny, le Gouvernement et le peuple ivoiriens pour l'accueil spontané et enthousiaste, la chaleur fraternelle et l'ambiance d'amitié dont ils ont bénéficié pendant leur séjour en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 9 juin 1977.

Service de Presse. — Présidence de la République. — 1.000 ex.
